



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PRÉFET

Service Interministériel de Défense et de Sécurité Civiles

N° Spécial

16 février 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 16 février 2023

Arrêté	Date	CABINET	Page
CAB/DS/SIDPC N°2023-100	16.02.2023	Arrêté modifiant l'arrêté cabinet-ds-sidpc n°2018-537 du 3 septembre 2018portant agrément du centre de formation securitas formation pour la formation du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.	3
ANNEXE		Liste formateurs qualifiés.	5

**CABINET
DIRECTION DES SECURITES**

**ARRETE CAB-DS-SIDPC N° 2023 – 100 DU 16 février 2023
MODIFIANT L'ARRETE CABINET-DS-SIDPC N°2018-537 DU 3 SEPTEMBRE 2018
PORTANT AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION
SECURITAS FORMATION
POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DES SERVICES DE SECURITE
INCENDIE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
ET DES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation;

Vu le code du travail ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

Vu l'arrêté CAB-DS-SIDPC N° 2018-537 du 3 septembre 2018 portant agrément du centre de formation « Sécuritas Formation » pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté PCI n°2023-006 du 6 février 2023 portant délégation de signature à Madame Sandra GUTHLEBEN-CECCARONI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande formulée par centre de formation « Sécuritas Formation » situé 253 quai de la Bataille de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux (92130) de mettre à jour la liste des formateurs ;

Vu l'avis favorable du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Considérant que tout changement de formateur ou de convention de mise à disposition d'un lieu de formation doit être porté à la connaissance du préfet et faire l'objet d'un arrêté modificatif ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} L'annexe de l'arrêté préfectoral CAB-DS-SIDPC N° 2022-814 du 28 septembre 2022 susvisé (article 2§7) est remplacée par la présente annexe.

Article 2 : Le reste des dispositions de l'arrêté CAB-DS-SIDPC N° 2018-537 du 3 septembre 2018 susvisé est sans changement.

Article 3 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le général commandant la brigade de sapeurs pompiers de Paris, le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France et le représentant légal du centre de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 16 février 2023

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète, directrice de
cabinet,

Signé

Sandra GUTHLEBEN

ANNEXE DE L'ARRETE CAB-DS-SIDPC N°2023-100 du 16 février 2023

Formateurs qualifiés

Centre de formation « SECURITAS FORMATION » situé 253 quai de la Bataille de Stalingrad 92130 Issy-les-Moulineaux

FORMATEURS

Qualification

Diplôme d'agent des services sécurité incendie et d'assistance à personnes – SSIAP1 :

Monsieur Christophe WAELES

Qualification

Diplôme d'agent des services sécurité incendie et d'assistance à personnes – SSIAP2 :

- Monsieur Ramzi BENSLIMA
- Monsieur Jérémy BUTAEYE
- Monsieur Emile COULIBALY
- Madame Isabelle GRIMONT-VALLEE

Qualification

Diplômes et recyclages de chef des services sécurité incendie et d'assistance à personnes - SSIAP3 :

Monsieur Emmanuel BOUTEILLE
Monsieur Cédric CAPO
Monsieur Marc CHAMPTOUSSEL,
Monsieur Sébastien COURCOL,
Monsieur Mohamed EL HADRI
Monsieur Antoine ESTEVES
Monsieur Fabien FERNANDES
Monsieur Karim HARRAR
Monsieur Alain LEFEBVRE,
Monsieur David LOZZI
Monsieur Philippe MAIRET
Monsieur Christophe MALICET
Monsieur Alexandre MARJOLLET
Monsieur Eric MASSIAS
Monsieur Romain POMEL
Monsieur Luc RENOUX
Monsieur Pascal RICROS
Monsieur Sébastien ROUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>